



# LES CENTRES DENTAIRES et les URPS

par le

**Dr. Matthieu Hutasse**

(Grand Est)

**2009** Installation à Vitry-le-François (Marne)

**2012** Adhésion à la FSDL

**2015** Elu président de la FSDL Champagne-Ardenne / Elu à l'URPS Grand Est

**2019** Elu conseiller ordinal pour le département de la Marne

## En tant qu'élu URPS, vous êtes chargé de travailler sur les centres low-cost. En quoi cela consiste ?

Je mène une étude pour mieux les connaître, comprendre leur fonctionnement et présenter ces résultats - et plus précisément les dysfonctionnements - aux instances comme l'ARS. Nos recherches se font dans les règles de l'art, en recoupant les informations disponibles par exemple sur societe.com, le journal officiel des associations ou encore le BODACC afin de déterminer qui sont les dirigeants de ces « centres associatifs » et quelles sont les interactions avec les sociétés qui gravitent autour.

Il faut savoir que dans notre région, les centres low-cost poussent partout et de manière anarchique. Jusqu'en 2018, il n'y avait que trois ou quatre centres à Strasbourg, et un seul à Reims. Depuis deux ans, c'est l'explosion, et c'est notamment l'ouverture dans une galerie commerciale rémoise, au mépris du Code de la Santé Publique, qui nous a décidé à nous mobiliser. Sur l'ensemble du territoire, c'est effarant : en moins de dix ans, 500 centres low-cost ont ouvert, dont la moitié en région parisienne.

Ce qui nous inquiète, c'est que l'on se retrouve avec un phénomène comme celui de Dentexia. Nous voulons que l'ARS prenne en compte le risque sanitaire qui existe pour les patients. Tous les centres sont sur le même modèle, et entraîneront donc les mêmes conséquences.

**À l'URPS, notre rôle est aussi d'alerter les parlementaires. Nous avons prévenu les sénateurs et députés de la région,** ce qui a permis qu'ils posent des questions au gouvernement et déposent des projets d'amendements.

## Quelles sont vos observations ?

Premièrement, quelle que soit la franchise on est sur le même modèle, avec un dirigeant - un avocat, un prothésiste, parfois un dentiste - qui préside diverses sociétés liées entre elles. Ces sociétés écrans facturent du conseil ou de la formation à leur propre centre dentaire... Ces montages financiers permettent de sortir les bénéfices des centres alors qu'ils devraient légalement y rester !

Ensuite notre étude montre que, contrairement à un argument parfois avancé (faciliter l'accès aux soins), les centres low-cost s'installent là où l'offre en termes de soins dentaires est déjà importante. Ils se gardent bien d'investir dans les déserts médicaux ! En outre, on a pu constater que leurs publicités quant aux tarifs « discount » pratiqués sont mensongères, puisqu'ils facturent les tarifs habituels des cabinets libéraux. Les patients sont attirés par le discours commercial, les articles dans la presse locale qui vantent les mérites d'un centre, quand les libéraux, encadrés, eux, par le Code de déontologie, seraient épinglés pour ce genre de pratiques. On a remarqué que la plupart des praticiens qui travaillent dans ces centres sont des personnes diplômées à l'étranger ou de très jeunes diplômés, dont les contrats ne sont pas toujours envoyés à l'Ordre. Ou alors il y a des contrats fantômes comme celui de cette dentiste inscrite à l'Ordre deux jours avant de partir en congé maternité... Enfin, ces praticiens salariés, même s'ils peuvent être très compétents, ne sont pas maîtres de leurs traitements et encouragés à faire du sur-traitement (nous avons reçu de nombreux témoignages).

## Quelle est la prochaine étape ?

Notre travail à l'URPS - et c'est pour cela qu'il est important de voter pour la FSDL aux élections - est de continuer à faire remonter les informations aux ARS, seules habilitées à faire fermer ces centres. Nous avançons avec détermination et optimisme, en créant des collaborations avec les conseils départementaux, ce qui nous permet de relayer à l'ARS les dérives locales. Si nous savons qu'on ne fera pas disparaître les centres, hélas déjà bien ancrés dans le paysage, notre demande est une équité de traitement, une concurrence loyale, entre ceux-ci et les cabinets libéraux. Attention, il n'est pas question de pouvoir faire de la publicité comme les centres low-cost, mais plutôt qu'ils soient soumis au respect du Code de déontologie. Le modèle est bien entendu le libéral, respectueux de valeurs éthiques.

**Notre combat va se focaliser là-dessus : accumuler les preuves. L'URPS fera tout pour aller porter ce dossier jusqu'au ministère de la Santé afin qu'il engage sa responsabilité.**